

Intitulé de la formation **Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux** Recyclage personnel opérateur

Domaine Environnement, qualité, santé et sécurité au travail Version 02/2026

Éligible CPF Non ☒ Oui ☐

Depuis le 1^{er} janvier 2018, toute personne intervenant à proximité des réseaux doit disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).

Cette réglementation vise à renforcer la sécurité du personnel et à limiter les risques de dommages sur les réseaux.

L'AIPR est délivrée par l'employeur aux personnes concernées par cette autorisation. Elle est assortie d'une obligation de compétences.

Pour délivrer l'autorisation, l'employeur doit s'assurer des compétences des salariés amenés à intervenir à proximité des réseaux. L'acquisition ou la validation de ces prérequis peut s'effectuer par l'intermédiaire d'une formation spécifique. Source : application de l'article R.554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié.

Objectifs

Objectif de la formation

Revoir la réglementation DT-DICT et ainsi se préparer à l'examen AIPR en tant qu'opérateur

Objectifs pédagogiques (Être capable de...)

- Mettre à jour les connaissances des opérateurs dans le cadre de la réglementation DT-DICT,
- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.



Durée : 0.5 j de formation
soit **4 h par stagiaire**

Modalité : Présentiel

Effectif : De 1 à 10 personnes



Accessibilité Pour les personnes en situation de handicap, en amont de la formation, nous contacter afin de déterminer les aménagements à adapter.



Public concerné

- Personnels chargés de conduire des engins à proximité de réseaux enterrés ou aériens ou d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT sous la direction de l'exécutant de travaux (conducteurs d'engins de chantier, conducteurs de nacelles, grues, pompes à béton..., suiveurs, canalisateurs, ouvriers en travaux publics)



Prérequis et niveau d'entrée

- Avoir une expérience en tant qu'opérateur,
- Maîtrise de la langue française (lecture et compréhension) et de l'environnement Windows pour passage de l'épreuve d'examen de compétences en ligne.
- Être titulaire de l'attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux en tant qu'opérateur (à présenter au formateur lors du démarrage de la formation).



Moyens et méthodes pédagogiques

- En début de formation, le formateur validera les attentes de chaque bénéficiaire pour une adaptation éventuelle,
- Formation en salle sous forme d'exposé, illustrations, reportages photographiques et entraînement au passage du QCM AIPR Opérateur,



Évaluation

De la satisfaction du module par le stagiaire

- Questionnaire écrit

Des acquis du stagiaire

Type d'évaluation :

- QCM en ligne

L'examen final est réalisé sur la base de 30 questions à choix multiples, aléatoires et individuelles. Les épreuves



Sous l'égide du Conseil Régional et de l'Agefiph, notre organisme de formation a signé la charte pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

EESC BUSINESS CAMPUS 12 - CAMPUS XII^e AVENUE
N° déclaration d'existence : 76 12 01010 12 - **SIRET :** 900 038 167 00012
Siège social : CAMPUS XII^e AVENUE Cité de l'Entreprise et de la Formation
 5 rue de Bruxelles BP 3349 12033 RODEZ Cedex 9
Site de Rodez : 5, rue de Bruxelles - **Site de Millau :** 38 boulevard de l'Ayrolle
Tél : 05 65 77 77 00 **Mail :** fpc@campus12avenue.fr **Web :** www.campus12avenue.fr

- d'examen se déroulent sur un ordinateur connecté à la plateforme QCM du MTES via Internet
- Score minimal pour réussir à l'examen Opérateur : 36 points sur 60 points maximum.**

Examen qui sera réalisé sous surveillance.
Le renouvellement de l'AIPR est obligatoire avec une périodicité recommandée de 5 ans.


AIPR
 Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux



Sanction de la formation

- **Attestation de compétences** relative à l'Intervention à Proximité des Réseaux (réussite ou échec) permettant à l'employeur de délivrer ou pas l'A.I.P.R Opérateur.
- **Taux de réussite : 2024 : 94.59 % / 2025 : 50.89/60.**

THEORIE DE 3.50 HEURES

- Acteurs et rôles (Responsable de projet, Maître d’ouvrage, Maître d’œuvre)
- Etude de l’organisation d’un chantier
- Les procédures de Déclaration de projet de Travaux – Déclaration d’Intention de Commencement de Travaux (DT – DICT) et d’Autorisation d’Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
- La terminologie et les types de réseaux souterrains et aériens
- La cartographie, le marquage-piquetage
- Lecture des repérages et affleurant
- Les risques liés aux atteintes des réseaux
- Les protections collectives et individuelles
- Les recommandations applicables en cas d’incident ou d’accident
- La règle des 4A (Arrêter, Alerter, Aménager, Accueillir)

- Evaluation finale via le QCM de la plateforme nationale d'examen QCM-AIPR du MTES

Lionel DÉLÉRIS – 05 65 75 56 99 – l.deleris@campus12avenue.fr
Anne JEANJEAN – 05 65 59 59 03 – a.jeanjean@campus12avenue.fr
Céline LONGUET – 05 65 75 56 77 – c.longuet@campus12avenue.fr
Chrystelle PERROT – 05 65 75 56 64 – c.perrot@campus12avenue.fr

Grands-comptes
Secteur du Sud Aveyron
Secteur du Nord et centre Aveyron
Secteur Ouest Aveyron